



Materiel en panne au bout de 2 mois

Par **eliott28800**, le **30/08/2012** à **17:19**

Bonjour,

Je voudrai savoir comment ce passe la garantie sur un nettoyeur haute pression acheté en promotion. Je me suis servi de cet appareil environ une dizaine d'heure. Hier j'ai voulu mais recevoir de cet appareil et il ne marche plus du tout.

Je voudrai savoir si le vendeur doit le reparer ou me le rembourser.

Je ne tiens pas du tout a ce qu'il me rembourse car maintenant le meme nettoyeur coute 100 € de plus.

est-ce que je peux exiger la reparation ou le remplacement par un appareil identique. Merci beaucoup de bien vouloir me repondre car la loi la dessus n'est pas tres claire.

Salutations.

Par **Lag0**, le **30/08/2012** à **17:23**

Bonjour,

Au contraire, la loi sur la garantie légale de conformité est très claire.

[citation]Ce que doit faire le vendeur

Le vendeur doit alors remplacer ou réparer le produit sans frais dans un délai de 30 jours.

S'il est dans l'incapacité de s'exécuter, et si le défaut est majeur, il doit :

soit vous rembourser le prix d'achat du produit,

soit vous laisser le produit non conforme et vous dédommager d'une partie du prix.

[/citation]

<http://vosdroits.service-public.fr/F11094.xhtml>